



Poste5450

Boulogne, le 15 avril 2010

OBJET : Préavis de grève

Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir accuser réception du présent avis de grève, conformément au 3^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi n° 777 du 31 juillet 1963.

Sous réserve de solutions satisfaisant les personnels concernés, intervenues dans le cadre des dispositions des articles 1^{er} et 3 (dernier alinéa) de la loi précitée, la cessation concertée du travail prendra effet à 7 heures le jeudi 22 avril 2010, reconductible le jeudi 29 avril 2010 et Le mardi 04 mai 2010.

Pour les agents soumis au service continu et dont les horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des infirmiers anesthésistes diplômés d'état (IADE) de l'hôpital Ambroise Paré, établissement de l'AP-HP visés par la loi du 31 juillet 1963.

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte de voir s'ouvrir de véritables négociations, en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels concernant, notamment :

1. Le maintien de la catégorie active et la reconnaissance de la pénibilité de notre métier (calcul de la pension sur les 6 derniers mois, arrêt de l'allongement de la durée de cotisation)
2. Le retrait de l'article 30 du projet de loi rénovant le dialogue social dans la fonction publique.
3. Une vraie reconnaissance de notre spécialité d'infirmier anesthésiste au niveau MASTER, conforme à notre niveau d'étude et à nos responsabilités.
4. La réévaluation des grilles salariales proposées.
5. Le maintien de la promotion professionnelle (modalités concours + formation IADE)

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs de services visés par la réglementation précitée, afin se les rendre respectueux du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière de la loi du 31 juillet 1963, en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n°2 du 4 août 1981.



AMBROISE PARÉ



Notre syndicat CGT de l'hôpital Ambroise Paré ainsi que les IADE rappellent qu'ils savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades, dans la limite des moyens humains et matériels.

Ce préavis de grève sous couvert du syndicat CGT de l'Hôpital Ambroise Paré, de l'USAP CGT et de la FEDERATION SANTE CGT couvre la période du 15 avril 2010 07 heures au 16 avril 07 heures inclus, reconductibles les jeudi 29 avril et jeudi 04 mai 2010 selon les même modalités.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les IADE de l'hôpital A.PARE

CGT A.PARE

Copie à :

Ministère de la santé

USAP-CGT

Fédération Santé CGT

Monsieur PEAN, Directeur A.Paré

Monsieur LE GUEN, Président du CA AP-HP

Monsieur le Professeur CHAUVIN, chef de pôle urgences proximité

Monsieur le Professeur CHINET, Président du CCM A.PARE